



## **Appel à Manifestation d'Intérêt**

Objet : : Mise en place d'une solution informatique pour la digitalisation des systèmes de Management QHSE SOTREG  
Remise des offres : offres dématérialisées déposées sur le portail d'OCP

### **1) OBJECTIF ET CONTEXTE**

Dans le cadre de la réalisation du projet cité en objet, le Groupe OCP lance cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour sélectionner les sociétés ayant les capacités de réaliser les prestations demandées.

Les entreprises ou groupements d'entreprises intéressés sont invités à manifester leurs intérêts, en soumettant un dossier comportant les informations suffisantes et démontrant qu'ils possèdent les qualifications, expériences et capacités techniques et financières pour mener à bien les prestations objet du présent AMI. Les qualifications minimales requises et les critères de présélections sont détaillés sur la grille de Présélection publiée sur le portail d'OCP (<https://ao-ouvert.ocp.ma>).

### **2) PROCESSUS DE PRÉSÉLECTION**

Les conditions nécessaires à la présélection sont publiées sur la grille de Présélection accessible sur le portail OCP. La consultation de cette grille requiert la création d'un compte sur le portail pour les nouvelles sociétés n'ayant pas déjà un compte portail chez OCP.

La réponse aux AMI se fait directement sur le portail OCP en répondant aux questions de la grille de Présélection et en soumettant sur le portail, les documents demandés.

Les entreprises ainsi sélectionnées à l'issue de l'AMI, recevront l'appel d'offres détaillé via le portail OCP en vue de soumettre leurs offres techniques et commerciales.

### **3) DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXPRESSION D'INTERET**

Il est demandé aux candidats de soumettre la documentation complète détaillée sur l'AMI et sur la grille de Présélection, ainsi que tout autre document pouvant servir à l'évaluation de la capacité technique, financière et organisationnelle du candidat.

Les documents à fournir seront soumis en mode dématérialisé sur le portail d'OCP. En cas de soumission de candidature incomplète, le Comité de présélection se réserve le droit de



rejeter la Manifestation d'intérêt.

Les Candidats doivent soumettre les éléments demandés dans les grilles de l'AO Ouvert